

Le contexte *Belgique*

- 30 500 km² / 11 250 000 habitants
 - Bruxelles 1 180 000
 - Flandre 6 470 000
 - Wallonie 3 600 000
- Avant XIXème : une terre espagnole, hollandaise, française, autrichienne,...
- 1815 : Congrès de Vienne
 - > Royaume des Pays-Bas (Etat tampon)
- 1830 : naissance de l'Etat belge par alliance des flamands et des francophones (Provinces du Sud catholiques) contre les Hollandais (Provinces du Nord protestantes).

XIX^{ème} : domination francophone

Sur le plan social (bourgeoisie)

Sur le plan linguistique (et culturel)

Sur le plan économique (bassin minier)

-> langue flamande reconnue en 1898

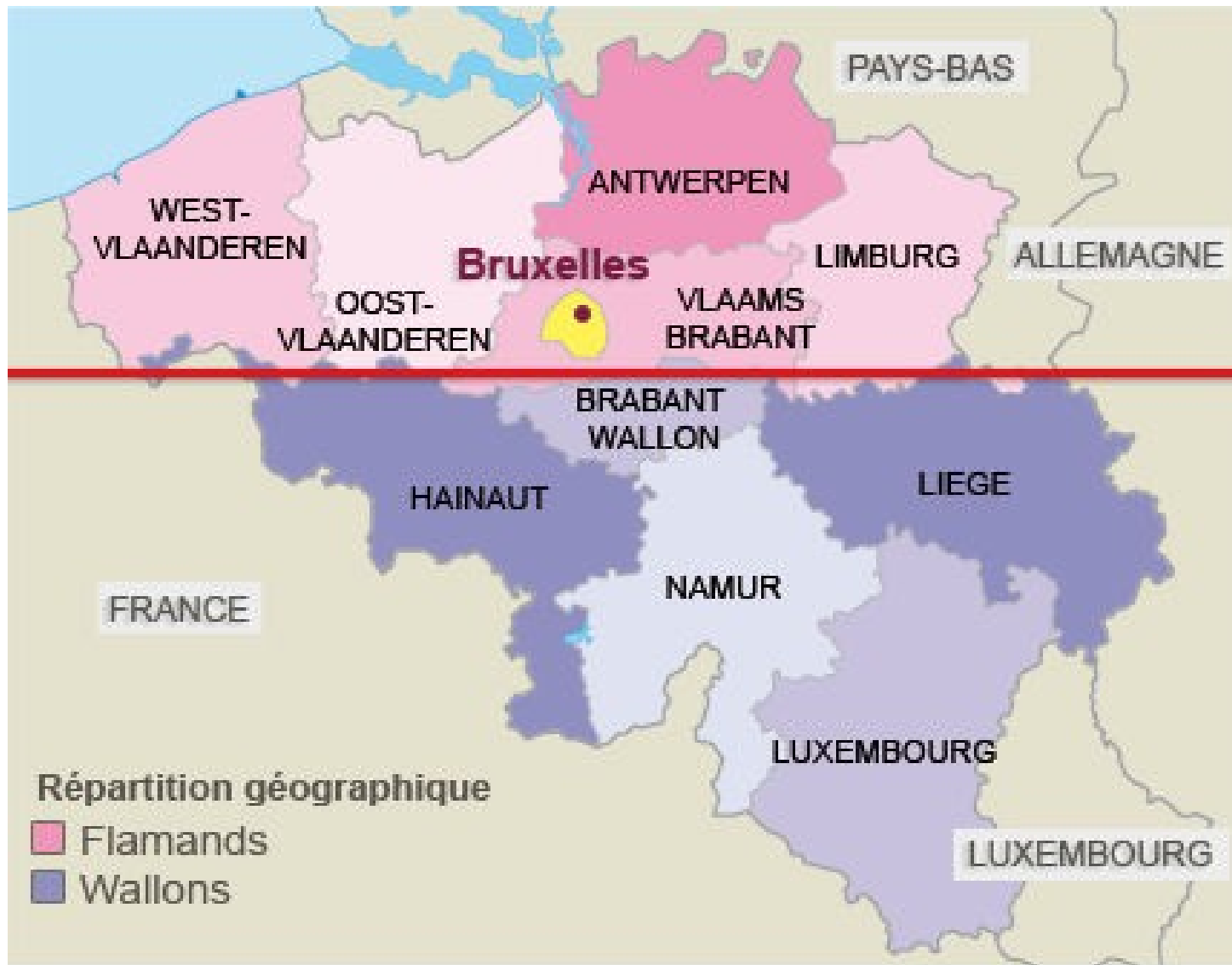
Moitié XX^{ème} siècle : inversion du rapport de force

Flandre en expansion économique (Port d'Anvers, industrie automobile, logistique)

Wallonie en crise économique (fin des industries minières)

Mouvement flamand

1970 : premier wagon de réforme de l'Etat



- Processus de fédéralisation qui transfère progressivement les matières/compétences du Fédéral :
 - vers 3 territoires régionaux :
 - Région flamande
 - Région wallonne
 - Région bruxelloise
 - vers 3 communautés linguistiques :
 - Communauté flamande
 - Communauté française
 - Communauté germanophone
- 1993 – 2011 : Revendication flamande croissante
 - 2005 : 5% de chômage en FL, 11% en W
 - 2005 : 80% du commerce ext belge < FL
- 2010/2011 crise institutionnelle majeure, nouvelle réforme de l'Etat

La Belgique fédérale



Carte des Régions

Région Bruxelles-Capitale (en **bleu**)

Région wallonne (en **rouge**)

Région flamande (en **vert**)



Carte des Communautés

Communauté flamande (en **vert**)

Communauté française (en **rouge**)

Région Bruxelles-Capitale (où les 2 communautés ont des compétences, striée **vert** et **rouge**)

Communauté germanophone (en **bleu**)

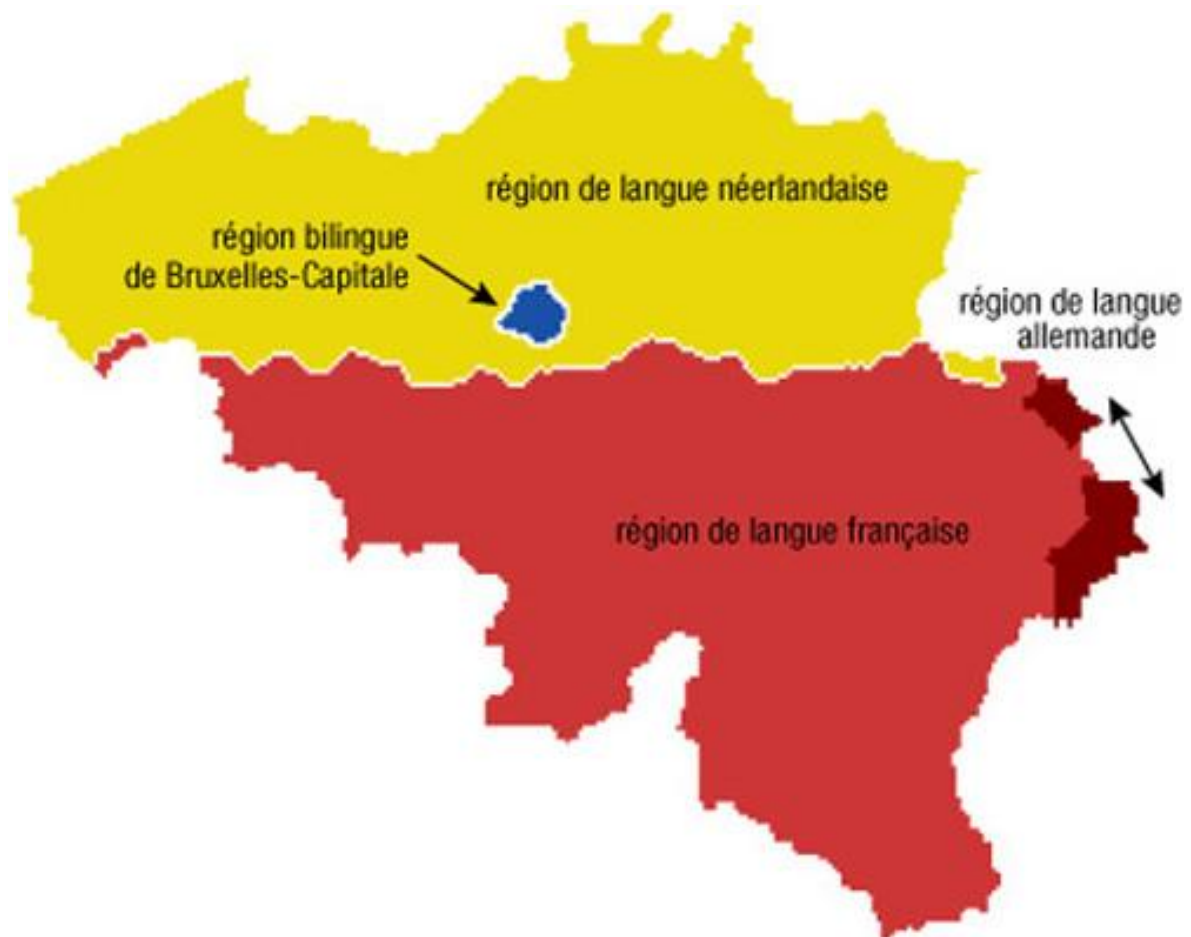
- Une curiosité : Bruxelles , fille batarde des désamours belges

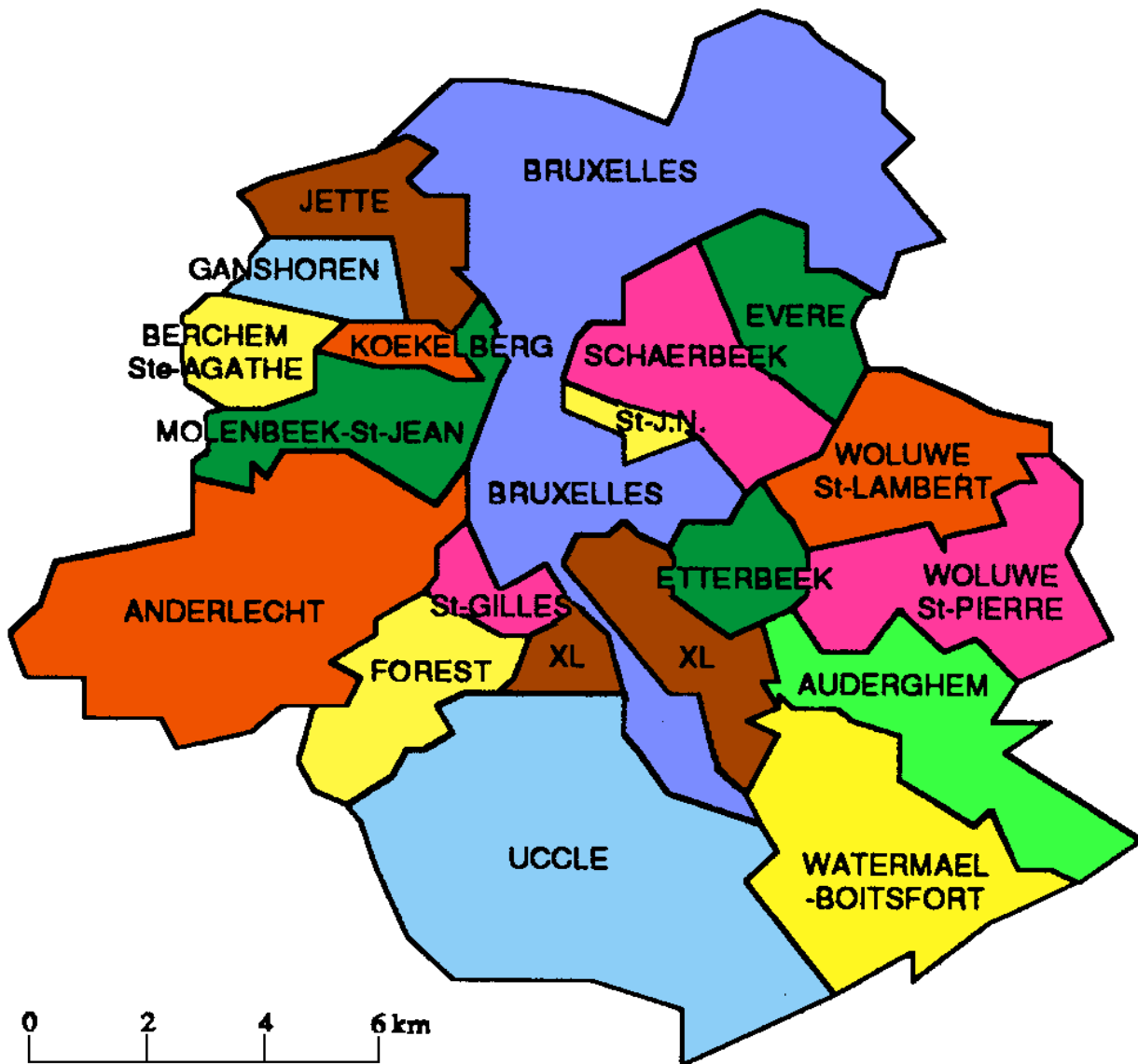
- Île francophone en Flandre

- 1 Région à part entière organisant la représentation des Francophones et des Néerlandophones -> Région bilingue

- 19 Communes

- 47 interlocuteurs publics pour la culture à BXL



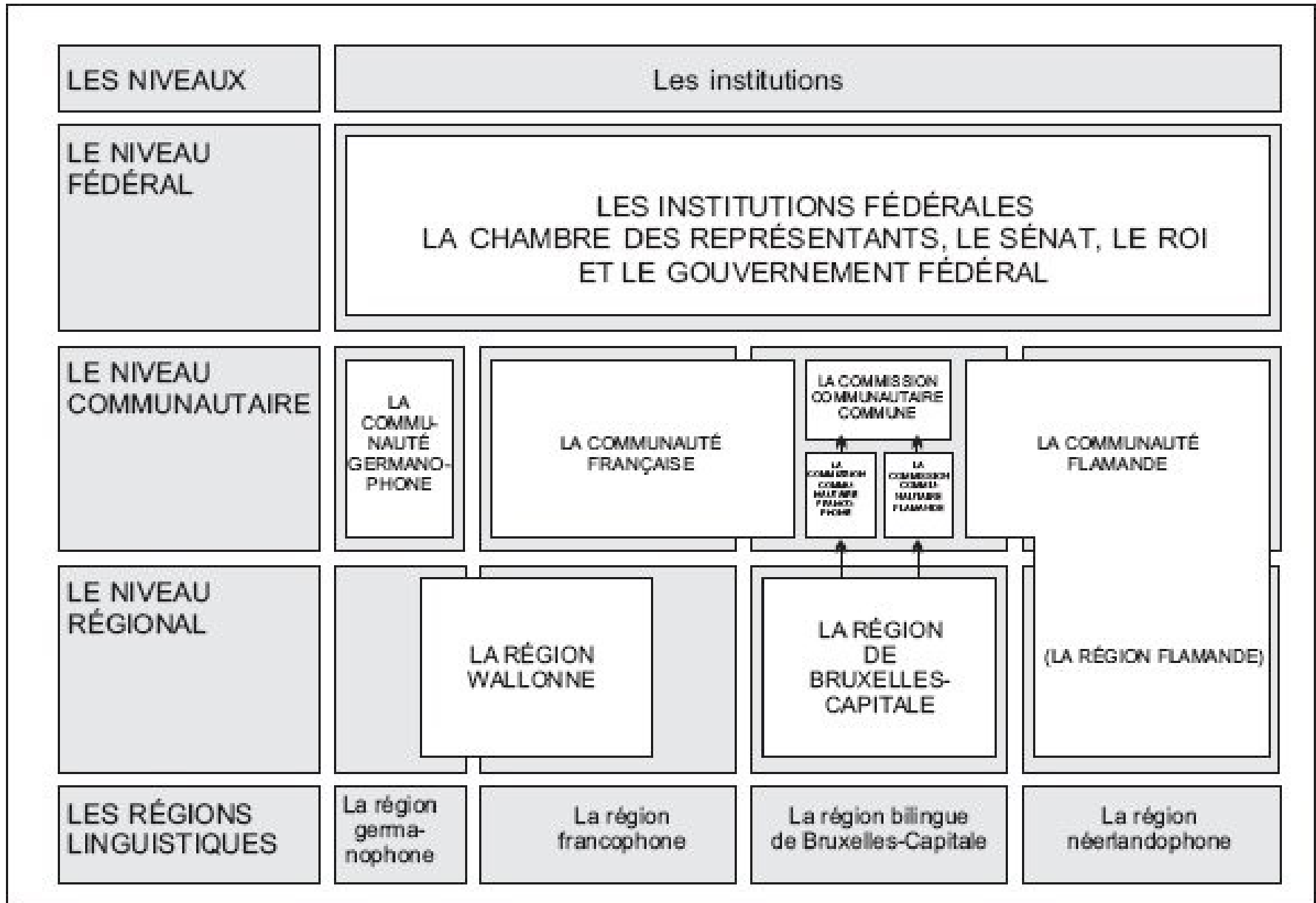


Organisation institutionnelle

- Distinction des matières :
 - Sol > Régions
 - Langues > Communautés
- Régions
 - Liées au territoire : emploi, économie, eau, agriculture, logement, emploi, travaux, urbanisme, transports, etc.
- Communautés
 - Liées aux personnes : enseignement, culture, aide aux personnes
- Ce qui donne...

- 1 Parlement/Gvt fédéral
- 3 Parlements/Gvts régionaux (FL/W/Bxl)
- 3 Parlements/Gvts communautaires (FL/CFy compris Bxl/CG)
- 10 Provinces
- 589 Communes
- 1 Roi

... et 80% des lois qui viennent de l'UE.





Référents des politiques culturelles

- Valeurs-mères ou référents majeurs
 - Démocratisation de la culture
 - *Pour* tous/transmission
 - Démocratie culturelle
 - *Par* tous/subversion
- Valeurs-filles
 - Émancipation, épanouissement
 - Citoyenneté, solidarité, responsabilité (CRACS)
 - Esprit critique
 - « Education permanente » au cœur de chaque Décret en CF
 - > *Lit des droits culturels !*

- Culture devient dimension transversale des politiques publiques
 - Culture impliquée dans économie, innovation, tourisme, cohésion sociale, enseignement, estime de soi, etc.
 - Vivre ensemble à Molenbeek
- La culture est alors mobilisée comme un droit, un droit transversal, relié aux autres droits
 - Accès à l'emploi, au logement, à l'éducation : fragile sans « capacité langagière » -> pratique culturelle source d'*empowerment*
- Les Centres culturels, dès les années 70-80 s'inscrivent dans cette histoire

Point d'appui ?

- Mexico 1982 : Unesco définit la culture
 - Universelle et consensuelle / Ensemble de pratiques / DUDH
- Rio 1992 : Agenda 21
 - *transversalité* des enjeux de développement durable
- 2007 / Déclaration de Fribourg
 - Les Droits culturels (DC) = *l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa **dignité**.*

Le cas des Centres culturels

- Fin 60 : démocratie culturelle / Malraux – Hicter
- 1970 : émergence en Belgique, soutien à quelques initiatives, Arrêté royal, Plan d'équipement (décentralisation).
- 1980 : développement, implication des pouvoirs locaux.
- 1992 : Décret. **P**arité, **P**luralisme, **P**olyvalence, **P**articipation. Mission généraliste. Catégories. Consolidation. Poursuite du développement.
- 2008 : choc entre développement et moyens. Fin du maillage. 115 centres reconnus.
- 2013 : Décret. **Droits culturels**. Mission centrée sur une approche méthodologique. 4 P maintenus.

Application à un dispositif légal

Le cas du Décret du 21/11/2013

Contexte

- 20 ans du Décret 1992
- 115 opérateurs reconnus
 - 1 pour 3 communes
 - 1 pour 41 000 habitants
- Contextes en mutation
- Evolution des métiers
- Etats généraux de la Culture (2004)
- Nécessité de repositionner les CC au cœur des politiques culturelles

Référencement aux droits culturels

- Céline R = fait le lien entre DàC et législation des CC (1992)
- Actualité des travaux de Fribourg + Romainville -> sources d'inspiration non-formelle
- **Définition de la culture (art1§5)** : *Les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité ainsi que les significations qu'il donne à son existence et à son développement.* Déclaration de Fribourg (Article 2)

Nouvelles définitions

- Débat autour de la tension DC – DàC (Art1^{er}§9)
 - Droit à la Culture = « *au sein des Droits humains, l'ensemble des droits culturels tant en termes de créances que de libertés, individuelles et collectives (...)* » DàC = DC !
- Décret -> organise la reconnaissance -> critères (Art2)
 - L'action des CC **augmente** la capacité d'analyse, de débat, d'imagination et d'action des populations d'un territoire.
 - L'action des CC **contribue** à l'exercice du DàC et plus largement à l'exercice de l'ensemble des DC par tous et pour tous dans le respect de l'ensemble des DH.
- Vision Meyer-Bisch centré sur l'Homme et sa dignité.

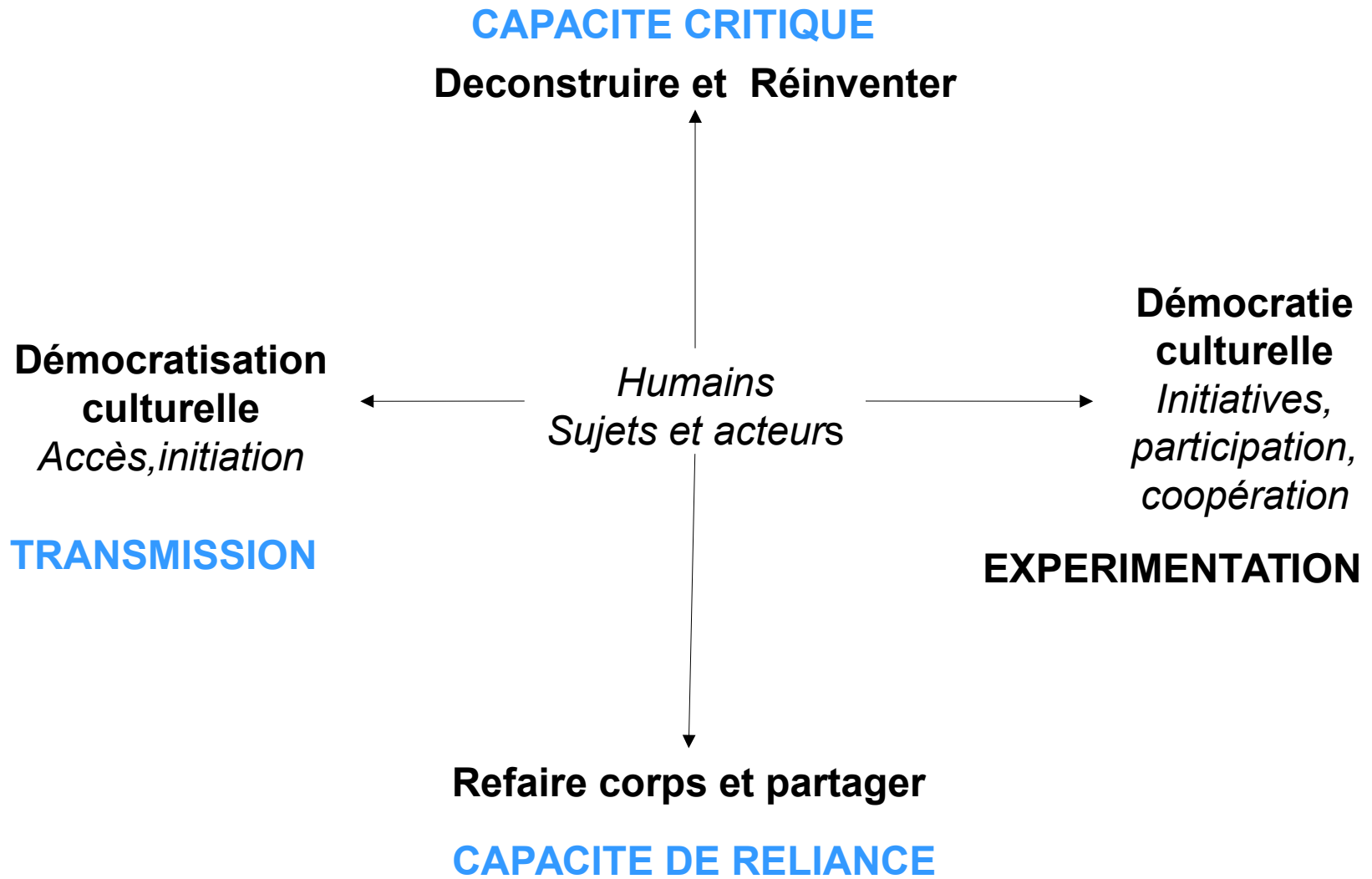
Le cœur du dispositif

1. *L'horizon/finalité* : droit à la culture / droits culturels
2. *Le chemin* : la démocratie culturelle (fondement)
3. *Le noyau dur* : l'action culturelle générale comme méthodologie commune (boucle procédurale)
4. *L'amorce* : l'analyse partagée du territoire (définir ensemble les enjeux de société)
5. *Le résultat intermédiaire* : le projet culturel comme fruit d'une stratégie concertée
6. *L'engagement dans l'action* : les opérations culturelles (au-delà de la division création-médiation-usage de la culture)
7. *L'intensification de l'action générale* : les spécialisations, les coopérations, les réseaux et synergies

**Mise en application dans
l'action des centres
culturels :**

**Procédures et
méthodologie**

BOUSSOLE DES DROITS CULTURELS



Un axe horizontal : l'action culturelle :

Pôles de **DEMOCRATISATION** et de **DEMOCRATIE**

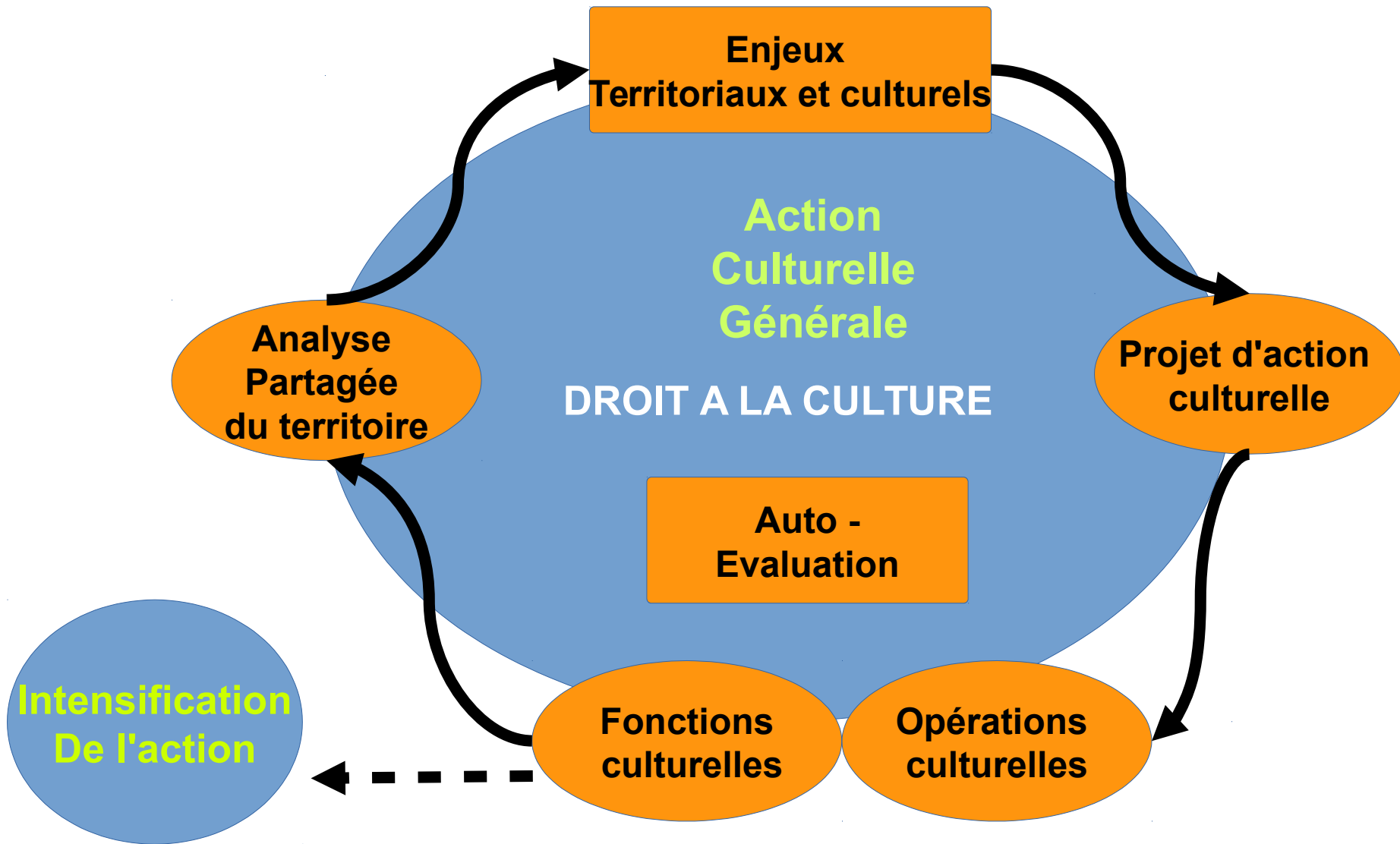
Un axe vertical : l'Education populaire :

Pôles du **CONFLIT** et de la **RELIANCE**

=> Principes fondamentaux du décret sur le soutien à la vie associative dans le champ de l'éducation permanente = dans tous les décrets des secteurs culturels.

- ★ **Participation et citoyenneté** : Quel est le rôle de l'association dans le développement de l'action associative ?
- ★ **Rapport aux droits humains** : De quelle manière l'association entend-elle défendre et promouvoir un ou plusieurs droits, parmi les droits fondamentaux (économiques, sociaux, culturels, environnementaux, civils et politiques) ?
- ★ **Conflictualité** : De quel *point de vue critique* l'association est-elle porteuse sur la société ?
- ★ **Production transformatrice** : Quel est / quels sont l'effet/les effets et les impacts que l'association cherche à produire et/ou à susciter à partir de ses actions et vers quels destinataires ?

Boucle procédurale du développement culturel local



Auto - Evaluation

Objectif : Regard porté sur les actions, réalisations passées par l'équipe en place avec une mise en perspective par rapport DC

Méthodes => Intuitions et subjectivités , grilles construites, rencontres, ...

Expérimentation à BSA :

- formation, échanges et débats Droits culturels, décret Brain storming avec les partenaires habituels (CC De Kroon, services communaux, bibliothèque ...)
- Interviews de personnes-clef + analyse points forts points faibles à partir des « capitaux » (Bourdieu)
- Test avec grille de référence droits culturels boussole des DC
 - ★ => forces et manques par rapport aux développements des DC

Analyse partagée du territoire

Etape de la boucle procédurale:

- *Mobilisation* des différentes composantes (acteurs individuels et collectifs) d'un territoire, aux fins de procéder à une analyse partagée

Méthodes :

- **Interroger le territoire**, Se représenter le territoire vécu, interroger les situations et les vécus des gens concernés par le territoire
- Démarche qui combine subjectivité réfléchie et objectivité selective
- Rendre publique cette analyse (=> expression « droit à la culture »)

Exemples de techniques :

- BSA : « Portraits de famille » « Pas 100 vous » « notes pour un film sur BSA » « carte subjective »
- Autres : « Pêche du 1^{er} avril » « Car wash causette »

Résultats pour BSA

Multitude d'impressionismes, ambivalence village-ville ...

Mais surtout matière partageable pour la suite

Définition d'enjeux communs

■ Etape de la boucle procédurale:

- S'accorder sur des enjeux communs pour le territoire

■ Méthodes

- Répertorier les enjeux prioritaires :

- ★ Des constats aux ambitions impératives

- ★ => Défis territoriaux / culturels / portés par les pouvoirs publics

- Opérer des choix d'avenir pour le CC (choix d'équipe et d'instances)

- Opérer des choix élargis en partenariats

- ★ => Critères : légitimité, validité, faisabilité

- ***Le territoire d'implantation se décline en Territoires d'actions***

- => « ***les gens et les quartiers*** »

■ Techniques utilisées :

- Groupes pilote, ateliers d'intelligences collectives, débats, confrontations

■ Résultats pour BSA :

- Apprendre à entendre les critiques (tous acteurs)

- Engagements des partenaires et nouveaux partenariats

- Enjeu : diversités 1. visibiliser, 2. décloisonner 3. Réinventer

Projet d'Action culturelle

■ Etape de la boucle procédurale:

- Organisation et définition
- Des objectifs relatifs à l'exercice du droit à la culture en fonction du territoire
- Définition des enjeux prioritaires relatifs à l'action culturelle
- Description des fonctions culturelles remplies par le CC ou les partenaires
- Déclinaison en opérations culturelles
- Identification des partenaires individuels ou collectifs
- Description des procédures et méthodes d'évaluation du projet d'action culturelle au regard du droit à la culture

■ Méthodes

- Rédaction d'une proposition de « Contrat-programme de 5 ans » par l'équipe et la CO (Conseil d'orientation)
- Validation par le CA
- Validation par les pouvoirs publics concernés (FWB, COCOF, municipalités)

■ Techniques utilisées :

- Présentations dynamiques, débats, délibération

■ Résultats pour BSA :

- Cahiers de présentation et dépôt de dossier ...

Opérations culturelles

- **Etape de la boucle procédurale:**
- Ensembles articulés d'activités concourant à atteindre les objectifs fixés et permettant un impact effectif en matière de droit à la culture

- **Méthodes**
- Rédaction

- **Techniques utilisées :**
- Toutes actions, activités et expérimentations permettant d'intégrer les différentes fonctions culturelles sur le territoire

Fonctions culturelles

■ Etape de la boucle procédurale:

- Vérification de la réalisation des fonctions culturelles répondant au droit à la culture des populations en contribuant à en réaliser les conditions d'exercice sur un territoire

- Structuration des politiques culturelles selon ces fonctions :
 - ★ Expression, création et créativité des individus et des groupes (notamment liberté de création)
 - ★ Information, formation et éducation ; notamment maîtrise des langages (linguistiques, symboliques, techniques)
 - ★ Transmission des patrimoines, en ce compris des créations contemporaines, et communication des œuvres : démocratisation des cultures par la diffusion des œuvres et la pédagogie de leur accès (médiation)
 - ★ Délibération des groupes : démocratie culturelle et participation citoyenne

Auto - Evaluation

Objectif :

- Etablissement de critères d'évaluation de l'action au travers d'opérations culturelles
- Détermination de méthodes d'évaluation : techniques, échéances, lieux, acteurs, publicité
- Réorientation des opérations et de l'action en fonction de ces évaluations
 - ★ Porteur : Equipe d'animation et Conseil d'orientation (forum hybride)
 - ★ Acteurs : groupes et individus concernés, partenaires, artistes, instances, ...
- Synthèse et lecture par les organes de coordination à des niveaux différents : fédérations, Commission des CC, observatoire des politiques culturelles

Exemples : cf cahiers et dossiers.

Défis

- Comment bouger ensemble : changer de paradigme ?
 - ★ *Se hâter lentement pour avancer ensemble*
 - ★ *De la justification à l'argumentation et l'auto-évaluation (rôles?)*
- Enjeux de territoire vs Enjeux du CC .. « De quoi j'me mêle ? »
 - ★ *Passer de pluri..., multi... et inter... à trans ...*
 - ★ *Redéfinir, autorité, légitimité, équité ?*
- ★ **ANALYSE PARTAGEE ... et REPARTAGEE**
- Passer de Producteur-consommateur à coproducteurs de cultures
 - ★ *marchandisation ? Place des professionnels, des artistes ?*
 - ★ *Droits revendiqués : image, accès, accueil, ... et ensuite ?*
- Rendre les espaces de décision accessibles et ouverts
 - ★ *Pouvoir politique, citoyens ; hiérarchie et réseau ; espaces partagés, communs ...*
- ★ **EXPERIMENTATIONS et OPPORTUNITES**

3.5. La mise en œuvre

- contexte budgétaire
- appropriation des concepts
- analyse partagée du territoire
- enjeux de société
- nouveau référentiel avec les acteurs locaux
- démocratie culturelle *inachevée*

LECTURE D'UN PROJET CONCRET

Lecture au regard du DàC => regard croisé entre l'animatrice porteuse du projet et Céline Romainville.

Contexte : préparation des CC du BW au nouveau Décret CC.

CARRÉ BLANC

CC GENAPPE - NOVEMBRE 2012

Contexte

Genappe, Commune du centre BW (15 000 hab)

En 2005 : fermeture d'une sucrerie (145 ha dont une réserve naturelle) et projet de promotion immobilière sur le site combinant logements et services.

Volonté du CC :

- donner la parole aux anciens ouvriers et aux habitants
- inscrire les habitants dans le processus de réflexion sur la nouvelle affectation du site.

CARRÉ BLANC

-> CONCRÈTEMENT, LE PROGRAMME...

1 Expo arts plastiques (CEC), photo,
dessins, archives sonores, récits de vie

1 film (*Sans sucre*)

Conférences, ateliers, concerts

Visites de la réserve naturelle

CARRÉ BLANC

1. LE DROIT DANS LA CONSTRUCTION DU PROJET

1. Point de départ = *réflexion*
(réappropriation + actualité)
2. *Implication* des habitants (récolte de témoignages) => habitants > participants
3. *Débat* public sur *l'espace* public
4. Appel à la *créativité*, à l'innovation
5. Création d'un *sens commun*, le CC se porte garant du cap (y compris vis-à-vis de la Commune)

CARRÉ BLANC

2. LE DROIT DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

1. Coopération

2. Information

3. Médiation

(habitants > participants > acteurs)

4. Implication du cadre de vie (espace public, convivialité)

5. Libération de la parole

6. Accès à une diversité d'expressions

7. Accès tout court !

CARRÉ BLANC

3. LE DROIT DANS L'ÉVALUATION DU PROJET

1. évaluation au regard du droit à participer à la vie culturelle

2. évaluation ouverte aux habitants/participants/acteurs, aux partenaires, au public